



abattage d'un faux-plafond

Par **philomène28**, le **10/03/2019** à **11:53**

Bonjour!

Mon problème concerne une petite copropriété de 4 appartements. J'occupe le 1er étage; le rez-de-chaussée vient d'être vendu et la nouvelle propriétaire engage des travaux de rénovation. Elle a fait tomber un faux-plafond et a découvert 7 gaines électriques qui n'alimentent pas son appartement; je ne suis pas sur place actuellement et ne pourrai vérifier qu'à la fin du mois, mais elle pense que ces gaines alimentent mon appartement. Peut-être qu'elles alimentent aussi les autres appartements d'ailleurs (ceux du 2° et du 3°) Elle souhaite donc une solution technique dit-elle! Je ne suis pas au courant du câblage de cet immeuble; j'ai acheté cet appartement en 2009 mais l'immeuble a été complètement réhabilité dans les années 90 et partagé en 4 appartements (1 par étage) - il appartenait auparavant à un même propriétaire. Peut-elle exiger des travaux à ma charge? Avait-elle le droit d'entreprendre cet abattage de plafond sans en aviser le syndic? Que dois-je faire pour être dans mon bon droit?

Merci pour votre réponse éventuelle qui me permettrait de clarifier le problème

.Cordialement